

## **Les tensions comme outils de professionnalisation : le cas des étudiants psychologues dans une université brésilienne**

Dans la législation brésilienne pour la défense des droits de la population infanto-juvénile, le Statut de l'Enfant et de l'Adolescent (ECA), promulgué en 1990, s'oppose à l'ancienne législation (Code de Mineurs), en particulier par son caractère non judiciaire. Le Statut ne se limite pas à définir des mesures coercitives, car il part de la prémisse selon laquelle tous les enfants et tous les adolescents ont les droits fondamentaux<sup>1</sup>. Ceux-ci doivent être assurés par l'État, par leurs responsables légaux et par la société en général. Pour garantir de tels droits, la loi propose désormais deux types de conseils participatifs, dans lesquels des élus peuvent travailler, en collaboration avec les organismes gouvernementaux, sur les décisions et les propositions qui visent à garantir les droits de la population infanto-juvénile. Ainsi, ce dispositif réduit le pouvoir de la machine judiciaire en donnant une place à des représentants de la société civile dans un domaine relevant traditionnellement du pouvoir exécutif. Un premier Conseil, dit Conseil des Droits, a pour objectif de construire les politiques d'accueil aux trois niveaux politico-administratifs : municipal, étatique et fédéral<sup>2</sup>.

Par ailleurs, l'ECA a créé un deuxième type de conseil : le Conseil Tutélaire. Ce Conseil est l'établissement dans lequel nous travaillons. C'est un organe municipal « permanent et autonome, non judiciaire, chargé par la société de veiller à la mise en oeuvre des droits de l'enfant et de l'adolescent »<sup>3</sup>. Au sein de ce Conseil opèrent cinq conseillers élus par la population. Ceux-ci doivent assurer les droits fondamentaux des enfants et des adolescents. Ils ont pour principale fonction de prendre des « mesures de protection » à partir des propositions de l'ECA. Cela signifie qu'ils doivent garantir aux personnes l'assistance par les services publics et dénoncer ces derniers s'ils ne fonctionnent pas correctement, ceci en dénonçant aussi bien des personnes que des établissements qui ne respectent pas les droits. Enfin, ils doivent aider les familles à prendre des décisions lorsqu'elles subissent une violation des droits. Il revient à ce Conseil, en accord avec le Pouvoir judiciaire, de contrôler des établissements tels les abris et les maisons d'accueil, ainsi que d'autres organismes chargés de la garde des enfants et des jeunes qui, pour une raison quelconque, ne peuvent plus rester avec leurs familles. Plusieurs Conseils Tutélaire possèdent aussi une équipe technique formée, en général, par un psychologue, un assistant social et un avocat. Cette équipe de professionnels apporte son aide aux conseillers, cherchant, avec eux, à résoudre les cas amenés par la population. L'équipe dialogue avec les plaignants, visite les établissements avec les conseillers et donne son avis sur les situations de violation des droits. Il faut préciser que la majorité des dénonciations pour violation des droits arrivant au Conseil Tutélaire concerne des familles pauvres. Cela ne veut pas dire que les familles plus aisées ne rencontrent pas ce type de problèmes mais qu'elles peuvent chercher des solutions par leurs propres moyens. Elles résolvent ainsi leurs difficultés de manière privée, soit pour garder la possibilité de se réguler elles-mêmes, soit parce que la qualité et l'efficacité des services

---

<sup>1</sup> « Il est du devoir de la famille, de la communauté, de la société en général et du pouvoir public de garantir, en total priorité, de manière effective, les droits à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'éducation, au sport, au loisir, à la formation professionnelle, à la culture, à la dignité, au respect, à la liberté et à la convivialité familiale et communautaire », Article 4, *Statut de l'Enfant et de l'Adolescent*. Loi Fédérale 8.069/1990, Brasília, 1990.

<sup>2</sup> Le Brésil étant une fédération d'états, les pouvoirs gouvernementaux apparaissent sur ces trois niveaux.

<sup>3</sup> Article 131 du *Statut de l'Enfant et de l'Adolescent*. Loi Fédérale 8.069/1990, Brasília, 1990.

publiques sont discutables.

Les réflexions que nous allons présenter maintenant, s'appuient sur une pratique d'intervention réalisée dans des Conseils Tutélaire de Niteroi, dans l'Etat de Rio de Janeiro. Ce travail a été mené avec des étudiants du Département de psychologie de L'Université Fédérale Fluminense qui suivent des stages durant leur formation. Dans le but de problématiser les pratiques/discours des professionnels qui travaillent dans ces établissements, nous faisons intervenir nos étudiants dans le Conseil par une participation à l'accueil des familles et par l'analyse des pratiques et des discours qui s'observent et s'entendent quotidiennement dans cet espace. Pour cela ils utilisent les outils de l'Analyse institutionnelle, les contributions de Foucault sur les questions de pouvoir et de généalogie des pratiques sociales, et celles de Guattari et Deleuze sur la production des subjectivités et la construction de mouvements singuliers dans les relations instituées.

### **Le binarisme théorie/pratique : un élément de dé professionnalisation ?**

Dans notre expérience, la rencontre avec les outils de la Socianalyse nous a conduit à pratiquer une forme d'intervention qui s'éloigne, par exemple, de la proposition du Développement organisationnel qui cherche d'abord à connaître les problèmes et à les expliquer, pour ensuite proposer des solutions techniques.

L'arrivée des stagiaires dans les Conseils met en analyse le quotidien des pratiques, les relations de travail et les diverses actions professionnelles. Pour travailler une problématique, il est intéressant de chercher à comprendre ses modalités d'émergence ainsi que les différentes productions professionnelles en rapport avec celle-ci. Il importe donc d'identifier des analyseurs, de construire des espaces collectifs, de travailler les conflits, de produire la crise et de tirer parti des différences. Ceci étant, nous pouvons dire, de manière schématique, que dans notre pratique nous cherchons à passer de l'idée de « connaître pour intervenir » à celle d'« intervenir pour connaître ». Cette proposition, qui participe de la pensée de René Lourau et de Georges Lapassade quand ils critiquent le positivisme et la séparation entre sujet et objet, vise à déconstruire l'idée de la nécessité d'une connaissance préexistante, spécifique, autorisée, neutre, antérieure aux approximations qui seraient à l'oeuvre sur le champ d'intervention. Au Brésil, de manière générale, la réalisation des stages par les étudiants se fait en deux temps: un premier pour observer et un autre, postérieur, pour intervenir.

En nous appuyant sur l'Analyse institutionnelle, nous pensons que l'observation se fait en même temps que l'intervention. Les stagiaires sont peu familiarisés avec les lieux où ils interviennent, leurs apprentissages ne se font pas seulement en regardant les pratiques instituées mais surtout en participant à la pratique. Ainsi, ils arrivent au Conseil pour y intervenir et découvrent en même temps ce qui s'y passe. En même temps qu'ils participent aux routines, ils les interrogent, ils font des propositions, ils découvrent les situations de travail.

La pratique de l'intervention s'appuie sur l'idée qu'il y a une multiplicité de manières de vivre les mêmes situations et vise la construction de dispositifs provocateurs d'analyses et de ruptures. Cette démarche permet de produire de nouveaux sens, de nouvelles manières de penser, en dénaturant les institutions qui traversent le Conseil Tutélaire. Fréquemment, lorsque des étudiants se retrouvent face à des pratiques fortement instituées, certains conseillers et techniciens essaient d'« adapter le stagiaire

au terrain ». Cette attitude habituelle est conforme à l'idée de « connaître pour intervenir », c'est-à-dire, qu'ils leur proposent tout d'abord de passer par une longue période d'observation, pour commencer seulement ensuite à agir eux-mêmes. Ils reproduisent ainsi une pratique de formation qui use du modèle le plus traditionnel : la résolution de problème venant après l'observation dite objective permettant l'établissement d'un diagnostic. Cette démarche s'en tient à une perspective statique, les pratiques ne peuvent être remises en cause. Tout se passe comme si le psychologue stagiaire manquait de connaissances ou bien comme si le fait d'être étudiant rendait ses connaissances *a priori* inacceptables.

L'analyse de cette demande des conseillers et professionnels en place amène des tensions que nous potentialisons dans le contexte de la discussion sur la pratique professionnelle. A quoi sert la séparation entre observer et faire ? Dichotomie qui se retrouve dans théorie/pratique, savoir/non savoir, espace de l'apprendre (académique)/espace de la pratique (champ de l'action). C'est ainsi que la formation professionnelle des travailleurs sociaux a été dernièrement traversée par des impératifs d'appréhension du monde et de l'être humain, basés sur la séparation entre objectif et subjectif. Cette tendance conduit à des dichotomies, à la croyance en des territoires séparés qui chacun vise à sa propre homogénéité. Nous sommes d'accord avec Guattari et Rolnik quand ils préviennent que « *la production de subjectivités se retrouve, et avec un poids de plus en plus important, au sein de ce que Marx appelle infrastructure productive... Lorsqu'une puissance telle les Etats-Unis veut implanter ses possibilités d'expansion économique dans un pays du Tiers monde, elle commence avant tout, à travailler les processus de subjectivation. Sans un travail préalable de formation des forces productives et des forces de consommation, sans un travail de tous les moyens de sémiotisation économique, commerciale, industrielle, les réalités sociales locales ne pourront pas être contrôlées* »<sup>4</sup>.

Or, si difficulté il y a, pour les stagiaires, à entrer dans la routine des Conseils Tutélaire, quelle serait cette difficulté? Elle n'est pas nécessairement due à un manque de connaissances mais plus certainement aux conceptions binaires dominantes entre savoir et ignorance, expérience et inexpérience. Comme si un certain volume d'informations ou une forme spécifique d'intervention garantissaient la réussite des procédures de travail. La logique du binarisme renforce le processus de formation de professionnels rationnels, qui évoluent sur un territoire de certitudes où domine la technique et où on travaille de manière individualisée.

Au contraire, questionner les binarismes et parier sur la puissance du collectif introduit la possibilité de métissages, permettant une intervention qui serait d'ordre ethico-esthétique-politique<sup>5</sup>, dans laquelle les conflits s'affirment comme des possibilités d'expérimenter une subjectivité liée aux processus collectifs qui la produisent. Nous pouvons alors découvrir une autre pratique professionnelle. Elle refuse les états fixes et opte pour le mouvement, pour le processus qui, en se faisant, produit, active, établit des relations, « en intervenant, il reconnaît », en intervenant il produit du savoir. C'est-à-dire qu'intervention et production de connaissances se font en même temps. De cette manière, une telle pratique ne propose pas une formation professionnelle en étapes successives, avec des phases qui vont de l'observation à l'interaction puis à l'action. C'est en produisant le travail

---

<sup>4</sup> GUATTARI, F. e ROLINK, S. *Micropolitique: Cartographies du désir*. Petrópolis/Rio de Janeiro, Vozes, 1996, p.28.

<sup>5</sup> En nous présentant le paradigme éthico-esthétique-politique, Guattari pose comme compromis majeur l'affirmation de la vie : l'éthique est la reconnaissance de la différence, l'esthétique fait référence au processus permanent de création de l'existence et le politique affirme les compromis et les risques des pratiques impliquées. GUATTARI, F. e ROLINK, S. *Caosmose : un nouveau paradigme esthétique*. Rio de Janeiro, Ed. 34. 1992.

que se construisent les pratiques professionnelles. C'est en se mêlant au quotidien qu'il est possible de promouvoir et potentialiser les conflits et les questionnements politiques à propos de la pratique. Enfin, la crise peut être considérée comme opportunité de produire de nouvelles analyses.

C'est ainsi qu'en utilisant les outils de la Socianalyse et en ayant comme base la pensée de Foucault à propos des relations de pouvoir, l'intervention dans le Conseil Tutélaire ne cherche pas à réaliser des ajustements dans les pratiques des professionnels mais plutôt à engendrer un processus permanent d'évaluation des situations de travail. C'est en produisant une analyse mettant en évidence les processus d'individualisation dans les pratiques professionnelles et plus largement dans la profession qu'il est possible de faire en sorte que le professionnel repense sa manière d'agir. Les tensions qui émergent de ces rencontres entre stagiaires en formation et professionnels expérimentés résultent également du fait que la proposition de la méthodologie de travail (la Socianalyse) vienne de l'Université.

### **Pratiques collectives en tant qu'espaces de tensions**

Dans l'intervention, nous problématisons, en particulier, ce que nous comprenons comme individualisation des questions sociales, c'est-à-dire le fait de penser que les faits qui sont amenés au Conseil tutélaire proviennent des comportements particuliers des familles/personnes et que, pour ces derniers, la solution dépend de la capacité du conseiller à donner des réponses efficaces. Le fait que la violation des droits soit une production politique, comme les limites politiques de leurs dédommagements<sup>6</sup> et réparation, deviennent alors invisibles lorsque la compétence technique et l'appel au sentimentalisme servent de références pour l'intervention. Dans le Conseil, nous remarquons l'existence d'une logique d'action basée sur la tentative de calmer les conflits et d'amener des solutions définitives. Nous percevons ainsi, la production d'une subjectivité qui vise à homogénéiser les différences et à naturaliser leur production. Il s'agit d'une pratique professionnelle basée sur l'individualisation, sur le découpage simplificateur de l'explication, sur l'usage de techniques définies *a priori*.

Basée sur cette logique, l'accueil des usagers de ce service dépend de la manière d'agir de chaque conseiller, de ses caractéristiques personnelles, des solutions qu'il parvient à imaginer par lui-même. Le présupposé est que les problèmes qui arrivent au Conseil Tutélaire sont dénués de tensions sociales ou politiques et peuvent ainsi être traités au cas par cas. Dans ce sens, Sennett affirme que « *plus les personnes plongent dans ces passions de la communauté, plus les institutions de base d'ordre social restent intouchées* »<sup>7</sup>. Ainsi, le conseiller devient un spécialiste « passionné » en solutions immédiates et localisées selon ce qu'il définit comme étant des « problèmes particuliers », menant aux recommandations, à la philanthropie, à la surveillance des familles. Ces pratiques sont la plupart du temps basées sur des croyances moralistes, non liées à des mouvements revendicatifs et rejetant tout

---

<sup>6</sup>Le dédommagement consiste en une réparation des droits violés. On cherche les possibilités pour rétablir ces droits. Par exemple, pour les problèmes touchant au domaine scolaire, des démarches sont faites auprès des organismes responsables afin de garantir le droit à l'éducation. Les actions de dédommagement peuvent, aussi consister à empêcher que l'enfant continue à subir une maltraitance. Par exemple, dans les cas de violence sexuelle, quand il est nécessaire d'éloigner le violeur et de garantir un appui médical et psychologique à l'enfant et à sa famille.

<sup>7</sup>SENNETT, R. *Le déclin de l'homme public : les tyrannies de l'intimité*. São Paulo, Cia das Letras, 1988, p. 377.

processus plus collectifs de fonctionnement. La problématisation des situations professionnelles reste alors limitée à l'espace de la compétence technique de chacun. L'idéal libéral s'affirme dans ces démarches, s'exprime dans les pratiques professionnelles et est soutenu par la formation professionnelle instituée.

Le Conseil Tutélaire est composé de cinq membres de la société civile élus par la communauté. Il s'agit de suivre les violations de droits et, bien que celles-ci soient le fruit de la structure politique brésilienne, le travail des équipes des conseils ne s'effectue pas de manière articulée avec le mouvement social. Il s'agit plutôt, comme on l'a vu plus haut, de chercher des solutions isolées dépendant de la qualité personnelle de celui qui accueille. La libre initiative dans l'exercice de la profession est un argument récurrent pour affronter des problèmes dont les causes sont pourtant loin d'être le fruit de volontés individuelles, surtout lorsqu'il s'agit de familles pauvres qui n'ont pas la possibilité matérielle de choisir entre différentes solutions.

Le fait que les inégalités sociales soient extrêmement fortes au Brésil n'offre pas de solutions adéquates pour dédommager les droits violés. En ramenant la résolution de ces cas à sa propre compétence, le conseiller s'appuie sur son autorité, sur ses vérités particulières, sur ses principes moraux. L'autoritarisme devient alors plus intense, basé sur des principes moraux et sur le renvoi de la responsabilité de la violation des droits à la famille ou à la personne qui demande de l'aide.

D'un côté, il existe une sensation d'omnipotence de la part du conseiller et, d'un autre côté, une perception du fait que les limites de son action sont imposées par les solutions auxquelles, de manière privée, la famille ou la personne accueillie peut réellement recourir. Non seulement les équipes des conseils vivent leurs pratiques de manière individualisée, mais elles individualisent également l'accueil, débouchant sur la culpabilisation de ceux qui viennent réclamer leurs droits. Le modèle qui régit les pratiques est le modèle du professionnel libéral, basé sur la compétence individuelle à donner des réponses aux conflits présentés et à résoudre les problèmes. En niant la dimension politique des différentes situations qu'il rencontre, il les rabat sur un plan moralisant comme si les contradictions de la société bourgeoise ou les empêchements objectifs à pouvoir choisir entre différentes options n'existaient pas. La séduction du monde mercantile et l'attrance pour le trafic de drogues, surtout parmi les jeunes, ne sont par exemple pas prises en compte. Les personnes, considérées de manière individualisée, sont perçues comme des super hommes et des super femmes considérés comme tous capables d'affronter les difficultés du monde capitaliste.

Parallèlement à cette vision, il est possible d'observer des conseillers surimpliqués<sup>8</sup> dans leurs tâches journalières d'accueil à la population, travaillant sous un régime d'urgence pour solutionner tous les cas du quotidien et pour établir des partenariats. Ainsi, ils plongent dans l'activisme de la pratique, répondant à des demandes répétitives et urgentes, poussés également par les attentes et l'espoir que suscitent leur action. Si nous ne considérons pas la surimplication comme ayant une essence, le « surtravail » doit être placé en analyse pour déconstruire les connotations prédéfinies sur lesquelles ce dernier s'appuie. Le caractère surimpliqué du travail est renforcé par le manque d'analyse politique concernant la production des relations sociales. Cependant, ce type de professionnalisation permet de trouver des solutions immédiates à différents problèmes et apporte de réelles satisfactions affectives aux travailleurs.

---

<sup>8</sup> LOURAU, R. « Implication et surimplication », dans *La revue du Mauss*, n° 10, 1990, pp. 110-120.

Face à un tel fonctionnement, l'intervention institutionnelle réalisée dans le Conseil Tutélaire utilise comme dispositifs l'analyse des implications et la mise en place de l'autogestion, cherchant ainsi à affirmer les pratiques collectives. Si nous posons, par exemple, que la surimplication n'est pas une question personnelle/individuelle, mais plutôt qu'elle est constituée/ transversale par et dans l'histoire, il est intéressant de la soumettre constamment à l'analyse pour identifier les effets qu'elle produit.

En introduisant une rupture avec les formes instituées, les pratiques collectives provoquent un sentiment d'étrangeté car elles sont éloignées de la tradition professionnelle brésilienne. De plus, elles sont proposées par une équipe venant de l'Université qui, bien que valorisée par le fait de détenir un savoir académique, est constituée d'étudiants, qui dans une perspective hiérarchique sont considérés comme moins qualifiés que ceux qui travaillent déjà dans le domaine de l'assistance sociale. La hiérarchisation de la connaissance, affirmée par l'institution académique, est un analyseur important lorsque la parole des élèves/stagiaires est considérée comme exprimant d'abord leur « peu d'expérience » ou leur « peu d'engagement » parce qu'il s'agit d'individus en formation qui ont dans l'établissement moins d'expérience que les fonctionnaires du Conseil<sup>9</sup>. Le caractère quantitatif, en termes de volume de savoir et d'ancienneté de service justifie des échelons hiérarchiques qui inhibent le développement d'analyses plus ouvertes, plus horizontales. En ce qui concerne les fonctionnaires, la hiérarchisation des relations s'exerce aussi. Il est important de souligner qu'une telle hiérarchisation, au sein du Conseil, n'est pas seulement produite par le niveau de scolarisation, dans la mesure où les conseillers tutélaires de Niteroi sont membres du mouvement social et que, la plupart du temps, ils ne possèdent qu'une scolarisation minimale. Il se crée une échelle de valeurs selon les places occupées, qui écarte les possibilités de dialogue et mine les possibilités d'autogestion.

Néanmoins, l'orientation que nous donnons au stage est d'aller vers des pratiques plus collectives. Nous pouvons affirmer que ceci constitue l'axe le plus incisif de notre dispositif de formation, au long de plus de six années de travail déjà réalisées dans ces établissements. De cette manière, nous avons pu vérifier la production de mouvements institués, telle l'instauration de réunions d'équipes régulières, la problématisation des hiérarchies cristallisées parmi les travailleurs du conseil, le questionnement de la manière dont chaque personne reçue est orientée, la relation du Conseil Tutélaire avec les autres juridictions participatives ouvertes au mouvement social, etc. Il est clair que mettre collectivement en analyse des pratiques basées sur la privatisation est, en elle-même, une pratique qui produit/révèle des tensions. Les différentes approches, les divergences d'opinions, de perspectives de travail et de ressources individuelles marquent des zones de conflits qui sont valorisées par notre intervention comme étant porteuses d'une construction du dialogue et du respect. Autour d'une grande table, qui figure l'espace de travail dans lequel s'expriment les tensions, se tiennent les agents du Conseil avec leurs différentes perceptions des personnes qui s'adressent à eux. Certains les considèrent comme une « clientèle » clairement délimités par le marché (particulièrement dans la société néolibérale) et d'autres comme des usagers qui ont droit à une indemnisation parce que leurs droits ont été violés. Il ne s'agit pas d'un espace de pacification, d'accords consensuels, mais plutôt

---

<sup>9</sup> Les conseillers, selon la loi, peuvent exercer pendant trois ans et être réélus pour une période de même durée. Ils accomplissent ainsi, au maximum, six années de mandat. Les fonctionnaires sont nommés par le Pouvoir Exécutif et, à Niteroi, nous pouvons constater une grande rotation des personnels. Le stage des étudiants est d'une durée d'un an.

d'un espace d'expression des différences, des conflits convertis en sources de dialogue et d'invention de formes d'action par le groupe.

La crise est un puissant instrument, si elle est travaillée par un dispositif permettant le dialogue. Dans cette mesure, elle permet la dénaturalisation de la compétence technique et la déconstruction de l'omnipotence individuelle. Mettre en analyse les mouvements, les savoirs cristallisés, les vérités établies, conduit à reconnaître les différences entre les outils que nous avons trouvés dans les conseils lorsque nous avons commencé à les visiter et les outils de l'Analyse institutionnelle que nous y avons apportés. Au lieu d'éviter les crises, les tensions, ces dernières peuvent être entendues comme des opportunités d'apprentissage et de production de processus instituants et d'analyse des routines et des vérités instituées.

Estela SCHEINVAR  
Maria Livia do NASCIMENTO